

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-0474/PR/PORT modifiant la liste des transitaires agréés sur le port de: Djibouti

n° 79-0474/PR/PORT

Ministère
PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU PORT

Date de publication
3 mai 1979

Numéro JO
n° 4 du 14/10/1979

Date du numéro
14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

La liste des transitaires agréés sur le port de Djibouti fixée par. arrêté n° 70- 415/SG/TPP du 16 avril 1970 et les arrêtés modificatifs subséquents est modifiée à nouveau comme suit: Ajouter la société suivante N°27— Société internationale de Transit et de Transport. Le reste sans changement.